

L'étude d'impact sur l'environnement du projet de construction du nouveau pont à haubans de l'île d'Orléans

Une étude d'impact environnemental et social est une procédure permettant d'examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu'un projet aura sur l'environnement et les aspects sociaux afin d'anticiper et éviter les impacts négatifs ou les atténuer si l'évitement n'est pas possible. L'étude inclut également des mesures de compensation dans le cas où des impacts résiduels persistent.

L'étude d'impact du nouveau pont de l'île d'Orléans a été réalisée en 2021. Outre les informations techniques, on y apprend plusieurs faits intéressants. Tout d'abord, que le fleuve Saint-Laurent a été désigné « lieu historique » en 2017 par le Gouvernement du Québec. Le pont actuel de l'île d'Orléans, construit en 1935, est considéré comme étant de très grande valeur patrimoniale selon le Manuel d'évaluation patrimoniale des ponts du Québec. Cette valeur patrimoniale du pont est attribuable notamment au contexte historique de la crise économique de l'époque, qui a favorisé entre autres l'utilisation de matériaux locaux et les compétences des personnes de la région. Dans les années 30, les ingénieurs n'avaient ni ordinateur, ni calculatrice et tous les dessins et calculs d'ingénierie étaient faits à la main avec papier, crayon et beaucoup de *jarnigoine*¹.

L'étude d'impact décrit les enjeux environnementaux et sociaux qui se définissent comme les préoccupations majeures qui peuvent faire pencher la balance en faveur ou en défaveur du projet. Les principaux enjeux identifiés pour ce projet sont : la préservation des milieux humides, de la faune et de ses habitats, de l'avifaune et des espèces floristiques à statut particulier ; le maintien de la qualité de vie des résidents et des usagers ; les émissions de gaz à effet de serre ; la préservation des activités traditionnelles et coutumières de la Nation huronne-wendat² ; la modification du paysage régional ; la préservation des caractéristiques des différents biens et sites patrimoniaux ; et l'intégration harmonieuse d'un pont à haubans de facture contemporaine et en faire un élément contribuant au paysage culturel d'exception.

À la lecture du document, les amateurs de la nature seront intéressés d'apprendre que les inventaires menés dans l'aire d'étude ont révélé la présence de 49 espèces différentes de poissons, y compris 7 espèces en situation précaire. Trois espèces de moules d'eau douce indigènes et une espèce d'écrevisses ont aussi été répertoriées. Le secteur du pont de l'île d'Orléans se démarque par de nombreux habitats essentiels, dont une frayère d'esturgeons jaunes, une frayère de baretts et des aires d'alevinage. Neuf espèces de poissons à statut précaire en vertu des lois provinciale et fédérale applicables sont documentées dans le secteur. Il s'agit de l'alose savoureuse, l'anguille d'Amérique, le bar rayé, l'éperlan arc-en-ciel, l'esturgeon jaune, l'esturgeon noir, le méné d'herbe, la lamproie argentée et le saumon Atlantique.

On estime qu'environ 110 espèces d'oiseaux utilisent annuellement la zone comme aire d'alimentation et de repos, et que 55 d'entre elles y trouvent également un habitat de nidification. Six espèces d'intérêt particulier ont été recensées : le faucon pèlerin, l'hirondelle à front blanc, l'hirondelle rustique, le goglu des prés, le petit chevalier et le pygargue à tête blanche. Le goglu et l'hirondelle rustique sont sur la liste des espèces menacées en vertu de la Loi sur les espèces en péril, alors que le pygargue et le faucon pèlerin sont considérés vulnérables par les instances provinciales. Une

¹ Au Québec, faculté de comprendre et de concevoir.

² L'étude d'impact nous apprend que les activités liées à la construction du nouveau pont sont susceptibles d'affecter les activités traditionnelles et coutumières wendat, notamment la chasse aux oiseaux migrateurs, la pêche et la navigation. En effet, les zones d'étude régionale et restreinte se situent au coeur du Nionwentsio, le territoire ancestral et coutumier de la Nation huronne-wendat. Ces activités représentent des droits ancestraux protégés notamment par le Traité Huron-Britannique de 1760.

cinquième espèce retient l'attention au niveau des espèces à statut précaire : le Petit Chevalier, qui a été rajouté en novembre 2020 à la liste des espèces considérées menacées. Quant à l'hirondelle à front blanc, bien que ses populations soient en baisse, elle ne possède encore aucun statut. En tant qu'espèce coloniale qui niche depuis des années sous le tablier du pont existant, elle figure néanmoins ici parmi les espèces d'intérêt puisque sa nidification est protégée au niveau fédéral.

Enfin, outre la description du milieu, l'étude comprend la raison d'être du projet, le cadre légal, les démarches d'information et de consultation publique, l'identification et l'évaluation des impacts durant les différentes phases du projet, les mesures de compensation, le bilan des impacts résiduels, les activités de surveillance, de suivi et de mesures d'urgence et les références. Les personnes intéressées à en connaître davantage peuvent consulter l'étude sur le site internet suivant :

<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3220-02-002/3220-02-002-6.pdf>

Vue du pont projeté (Stantec, 2021)³



³ Stantec. 2021. Étude d'impact sur l'environnement pour le projet de construction du pont à haubans pour relier l'île d'Orléans à la rive nord du fleuve Saint-Laurent, Rapport final pour le Ministère du transport du Québec. 472 pages.